



DÉFIS CARTES BLANCHES

Annnonce des 5 défis retenus pour être expérimentés

Dossier de presse – 13 janvier 2020

Lancé il y a un an par la DITP, le SGPI et la CDC, le programme d'innovation participative « [Défis cartes blanches](#) » a franchi une nouvelle étape avec la sélection des 5 projets qui seront expérimentées en 2020.

24 projets innovants candidats à une expérimentation locale

Ils étaient 24, [24 défis d'intérêt général](#) tels que la réduction du non recours aux bourses scolaires, la mise à l'abri des femmes SDF victimes de violence, l'amélioration de la résilience des quartiers face aux risques climatiques, la lutte contre la récidive par l'accompagnement dans l'insertion professionnelle d'anciens détenus.

Ces défis avaient été l'objet d'une première sélection menée par un comité d'experts indépendants en janvier 2019. Ils étaient chacun portés par une équipe d'agents publics de terrain volontaires et engagés –pompiers, enseignants, soignants,...

Lors de la [phase d'incubation](#) de février à l'été 2019, chaque équipe a travaillé à la conception de solutions innovantes en réponse à ces défis. Ils ont bénéficié d'un soutien financier et méthodologique durant toute cette étape. Un financement de 25 000 euros a été accordé à chaque projet au titre de l'appel à projets du Programme d'Investissement d'Avenir animé par le Secrétariat général pour l'investissement et la Caisse des dépôts et consignations. Les agents publics engagés dans le programme ont été étroitement accompagnés par le département Innovation de la DITP à la conception orientée usagers (design de service, prototypage,...). Ce travail intense de plusieurs mois a été mené de front avec leurs activités quotidiennes par des agents publics, mais aussi par de nombreux partenaires associatifs locaux ainsi que des usagers mobilisés pour participer à l'amélioration de leurs services publics.

En juillet 2019, aucun défi ne manquait à l'appel au moment de déposer sa candidature à la phase d'expérimentation du programme Défis Cartes Blanches.

5 expérimentations en 2020 pour mesurer l'impact de solutions innovantes

Ils sont désormais 5, 5 projets retenus pour être expérimentés à compter de janvier 2020. Ils ont été sélectionnés par le comité d'experts indépendants sur la base de quatre critères :

- le caractère innovant de la solution proposée ;
- l'impact potentiel de la solution pour les bénéficiaires de la politique publique ou les usagers du service public ;
- la faisabilité du protocole d'expérimentation proposé ;
- la perspective de pérennisation des résultats.

Les cinq projets retenus disposent de financement allant de 97 000 euros à 228 000 euros pour développer leurs solutions et les mettre en œuvre à titre expérimental. Ces solutions seront testées auprès d'usagers pendant un temps et dans un territoire déterminés afin d'en mesurer l'impact.

Ils sont accompagnés tout au long de cette étape du programme par le département innovation de la DITP pour mettre en œuvre les expérimentations assorties d'évaluations rigoureuses.

En cas de résultats positifs des expérimentations, la DITP appuiera les administrations concernées dans le changement d'échelle des dispositifs testés.

À l'issue d'une nouvelle phase de sélection conclue en octobre 2019, cinq solutions ont été retenues :

1 - **La relève** : un dispositif de validation des acquis de l'expérience afin de lutter contre la récidive en accompagnant la réinsertion professionnelle de personnes condamnées pour trafic de stupéfiants

2 - **Le bois de chauffe** : un programme innovant de sensibilisation aux pollutions générées par le chauffage à bois afin d'améliorer la qualité de l'air par une meilleure utilisation du bois de chauffe

3 - **De 15 à 1 document** : une simplification administrative du parcours d'accès à la formation des demandeurs d'emploi (inscription et demande de financement notamment) afin d'améliorer l'accès à la formation professionnelle des chômeurs

4 - **Réduire le temps et améliorer la qualité de transmission c'est augmenter les chances de survie des usagers** : une transformation des modalités de prise en charge des blessés par les services des pompiers afin d'accélérer les prises en charge

5 - **Hébergement citoyen des femmes sans domicile victimes de violence dans la rue** : une alternative participative et citoyenne aux dispositifs d'hébergement d'urgence à destination des femmes vulnérables sans domicile fixe

19 autres projets qui ne resteront pas sans suite

Tous les projets qui ont été engagés et soumis au comité d'experts sont remarquables par l'engagement dont font preuve leurs promoteurs, par l'ingéniosité des solutions qu'ils ont proposées en réponse aux défis soulevés. La sélection a distingué les solutions qui étaient les plus abouties et celles pour lesquelles une expérimentation était nécessaire pour établir le caractère probant. Les 19 projets non retenus n'en sont pas moins pertinents et concourront à l'amélioration de l'action publique pour peu qu'ils soient mis en œuvre !

En conséquence, ils continueront à être soutenus par la DITP s'ils souhaitent persévérer dans leur travail de conception. Des perspectives de suites seront identifiées avec chaque porteur de projet afin que les défis soulevés trouvent une réponse dans le cadre de ces initiatives.



Les 5 expérimentations lauréates



1 - La relève : comment lutter contre la récidive en accompagnant la réinsertion professionnelle de personnes condamnées pour trafic de stupéfiants ?

Le défi

Les infractions dues aux trafics et usages de stupéfiants présentent un taux de récidive de plus de 40%. Pour autant, les dispositifs existants peinent à accompagner ces publics ayant des antécédents judiciaires vers une insertion professionnelle qui les tienne éloignés durablement de l'illégalité. Ces difficultés s'expliquent pour partie par l'absence de qualifications certifiées à faire valoir (48% des détenus n'ont aucun diplôme ni certification) sur le marché du travail et la saturation des capacités d'accompagnement des acteurs de l'emploi traditionnel.

La solution

Nombre d'individus impliqués dans le trafic de stupéfiants témoignent d'aptitudes et de compétences recherchées dans le monde du travail : prise de risque, capacité à juger d'un rapport de force, communication, ponctualité, sens de l'initiative, résistance au stress, travail de nuit... Pour peu que ces compétences puissent faire l'objet d'une reconnaissance officielle et valorisable dans le champ légal, elles pourraient permettre à ces individus de s'insérer professionnellement et socialement, et ainsi réduire le risque de récidive. C'est l'objectif du dispositif expérimental de Validation des Acquis de l'Expérience qui sera testé dans le cadre de cette expérimentation. La reconnaissance officielle de ces compétences se doublerait d'un accompagnement vers un emploi durable, notamment en privilégiant des secteurs économiques tendus en termes de main d'œuvre.

L'expérimentation

L'expérimentation consistera à tester le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience et d'appariement avec des employeurs auprès de 10 à 15 individus, encore aux mains de la justice ou ayant intégralement purgé leur peine trafic de stupéfiants de la maison d'arrêt du centre pénitentiaire de Marseille-Baumettes. Elle durera 15 mois à compter de janvier 2020.

L'équipe

- La directrice de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie du centre pénitentiaire des Baumettes (Ministère de la Justice) ;
- Une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (Ministère de la Justice) ;
- La plateforme modernisation du Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture PACA ;
- Le partenariat Impact Jeunes ;
- L'association Marseille Solutions ;
- L'association VAE les 2 Rives.

Où ?

Marseille



2 – Comment améliorer la qualité de l'air à travers une meilleure connaissance et utilisation du chauffage à bois ?

Le défi

La pollution aux particules fines est responsable de 48 000 décès prématurés en France, par an. Cette estimation atteindrait plus de 150 décès pour le seul territoire métropolitain autour de Bordeaux, soit autant que l'alcool et près de 10 fois plus que les accidents de la route. Le chauffage au bois représente 38% des émissions annuelles de particules en Gironde et joue un rôle prépondérant dans la survenue de pic de pollution aux particules en hiver.

La solution

La solution consiste à apporter aux foyers qui utilisent ce mode de chauffage une meilleure connaissance des impacts du chauffage à bois et les informer sur son utilisation optimale pour améliorer la qualité de l'air. Des pratiques simples, qui ne requièrent pas de changement d'installation, peuvent réduire ces émissions de plus de moitié : l'allumage par le haut, l'utilisation d'un bois plus sec... Afin que les habitants adoptent ces pratiques vertueuses pour leur santé et celle de leurs voisins, un kit contenant des outils de mesure (audit de l'installation réalisé par un professionnel, hygromètre) et des conseils pédagogiques (guide et atelier pédagogique de sensibilisation) sera distribué aux foyers qui utilisent le chauffage au bois.

L'expérimentation

Le kit sera testé auprès de 250 foyers dans une zone du territoire métropolitain de Bordeaux. L'expérimentation permettra de mesurer si une meilleure connaissance des conséquences du chauffage à bois se traduit par des changements de pratiques, et une amélioration de la qualité de l'air en hiver.

L'équipe

- La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine
- Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine
- Des représentants de collectivités territoriales (conseil départemental, métropole)
- L'Agence régionale de Santé
- L'observatoire de la qualité de l'air ATMO
- Des professionnels de la maintenance et de l'installation des chauffages à bois

Où ?

Une ou deux communes du territoire métropolitain de Bordeaux



3 - De 15 à 1 documents : simplifier les étapes administratives du parcours de formation des demandeurs d'emploi

Le défi

L'entrée en formation est une étape particulièrement compliquée du parcours du demandeur d'emploi. Cette étape concentre de nombreux irritants, tant pour le demandeur que pour les organismes de formation et les administrations : de trop nombreux formulaires à l'ergonomie et au vocabulaire inadaptés, trop de pièces justificatives à fournir, des informations redondantes à donner auprès de nombreux interlocuteurs administratifs, des démarches complexes avec des devis à recueillir auprès de différents organismes de formation. Cette complexité administrative décourage des demandeurs d'emplois à s'engager dans un parcours de formation.

La solution

La solution consiste à simplifier le parcours d'entrée en formation professionnelle par une rationalisation des démarches et une amélioration du partage de données entre les administrations et les organismes de formation. Les mois précédents ont abouti à la conception d'un dossier unique (en remplacement de 15 formulaires préexistants) pré-rempli avec les informations dont disposerait déjà l'administration. La clarté et l'ergonomie du prototype de dossier unique ont été testées auprès d'usagers qui ont participé à sa conception.

Personnes concernées

1200 usagers de l'agence Pôle Emploi de Brest Marine expérimenteront cette démarche simplifiée au cours de l'année 2020, afin de mesurer la satisfaction des usagers, l'augmentation de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et l'efficacité du dispositif pour les acteurs administratifs et formateurs concernés.

L'équipe

- Pôle Emploi Bretagne
- DIRECCTE Bretagne
- Conseil régional Bretagne
- Laboratoire d'innovation Ti-Lab

Où ?

Bretagne, Brest



4 - Réduire le temps de prise en charge des secours c'est augmenter les chances de survie des usagers

Le défi

Chaque jour, plus de 35 personnes sont prises en charge par les services de secours sur l'agglomération Melun Val de Seine. Lors de ces prises en charge, de nombreux irritants organisationnels, culturels et techniques entravent le déroulé des opérations de secours. Dans un contexte de sur-sollicitation des services des pompiers, ces dysfonctionnements ou procédures inadaptées sont facteurs de tensions entre les usagers et les pompiers, de risques et de perte de temps dans la prise en charge pré-hospitalière et hospitalière des victimes.

La solution

La solution développée consiste à simplifier la prise en charge des victimes en éliminant tous les facteurs de perte de temps : temps d'attente à la régulation, double saisies manuelles d'informations. Dans les cas les plus bénins, les équipes de secouristes n'auraient pas à s'interconnecter avec le SAMU et le médecin régulateur permettrait une prise en charge plus rapide dans une structure hospitalière. Les secouristes expérimenteraient une nouvelle méthodologie bilan permettant de plus rapidement cerner l'état de gravité de la victime. Enfin, la dématérialisation de la transmission des informations permettra de passer d'une transmission verbale radio avec de multiples double saisies à une transmission de flux d'informations en temps réel.

L'expérimentation

Le protocole développé par le Service Départementale d'Incendie et Secours du Val de Marne sera expérimenté dans l'agglomération de Melun Val de Seine dès le début de l'année 2020.

L'équipe

- Le Service Départemental Incendies et Secours de Seine-et-Marne
- Le Centre Hospitalier de Melun

Où ?

Agglomération Melun Val de Seine



5 – Comment mettre à l’abri, prendre en charge et réinsérer les femmes SDF victimes de violence

Le défi

Parmi les 200 000 personnes actuellement en situation d’errance en France, 40% sont des femmes. Moins visibles dans l’espace public mais plus vulnérables, elles adoptent des stratégies de dissimulation et d’invisibilité pour échapper au danger. Dans le même temps, le dispositif d’hébergement d’urgence en France connaît une crise sans précédent et se révèle souvent inadapté à la situation de ces femmes faute d’une sécurité suffisante. Face aux risques de violences physiques et sexuelles, ces femmes renoncent souvent à dormir la nuit.

La solution

La solution consiste à mobiliser la participation de citoyens bénévoles pour constituer un réseau d’hébergement citoyen pour femmes sans abri. Au moyen de la plateforme « Merci pour l’invité ! », des femmes, orientées par des associations partenaires, sont mises en relation avec des hébergeurs citoyens pour une durée de 15 jours à plusieurs mois. Hébergeurs et hébergés sont accompagnés par des professionnels de l’association Solinum, initiatrice du dispositif, dans leur mise en relation et l’hébergement.

L’expérimentation

Depuis quelques mois, plusieurs femmes sont hébergées grâce au dispositif « Merci pour l’invité » et 32 hébergeurs se sont manifestés. L’expérimentation permettra d’augmenter le nombre de nuitées mises à disposition dans plusieurs territoires et le nombre de femmes mises à l’abri dans un hébergement citoyen. La solution sera déployée dans les agglomérations bordelaise et parisienne, afin de mesurer la viabilité du dispositif et d’évaluer s’il permet d’améliorer la réinsertion sociale des femmes sans abri.

L’équipe

- Préfecture de région Nouvelle Aquitaine
- Bordeaux métropole
- Solinum

Où ?

Île-de-France / Loire-Atlantique / Gironde

Contact presse

Axelle de Fontgalland

axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr

01 71 21 10 90 / 06 29 88 52 55

